

CABINET BENEDICT ET ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable

Société à responsabilité Limitée
Au capital de 40 000 €

Siège social : 7, rue Chateaubriand – 75008 – PARIS

R.C.S. PARIS B 377 852 983

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Laurent BENEDICT

Né le 20 Avril 1981 à PARIS (75016)

Demeurant : 20 rue de la Saussière – 92100 – BOULOGNE BILLANCOURT
De nationalité française

ci-après dénommé le "CEDANT"

D'une part,

ET

Monsieur Olivier JAMET

Né le 12 septembre 1979 à MAISONS ALFORT (94)

Demeurant : 55 rue Cécile 94700 MAISONS ALFORT
De nationalité française

ci-après dénommé le "CESSIONNAIRE"

D'autre part,



OT

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La Société à responsabilité limitée **CABINET BENEDICT ET ASSOCIES**, dont le siège social est 7, rue Chateaubriand à PARIS 8^{ème}, a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par l'ordonnance modifiée du 19 Septembre 1945 et la loi modifiée du 24 Juillet 1966.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 22 Mars 1990 à Paris, enregistré le 12 Avril 1990 à PARIS 8^{ème}.

Son capital s'élève à la somme de 40 000 € divisé en 2 500 parts sociales, numérotées de 1 à 2 500, entièrement libérées.

Origine de propriété

Le cédant possède dans cette société une part sociale numérotée 1 qu'il a acquis le 27 mars 2024.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

CESSION

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, une part sociale de ladite société qui lui appartient, numérotée 1 avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire de la part cédée à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée à la dite part. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

La part cédée n'est représentée par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu la modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.


05

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 1 €, soit un prix total de 1 € que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

MODIFICATION DES STATUTS

Les soussignés comme conséquence de la cession de parts ci-dessus consentie et acceptée décident que l'article 7 des statuts sera de plein droit remplacé par les dispositions ci-après, à compter du jour de la signification du présent acte à la Société.

Article 7 – CAPITAL

Le capital social est fixé à 40 000 €, divisé en 2 500 parts entièrement libérées, numérotées de 1 à 2 500 et réparties ainsi qu'il suit entre les associés :

Monsieur Laurent BENEDICT

A concurrence de deux mille quatre cent quatrevingt dix neuf parts sociales

Portant les numéros **2 à 2 500**

2 499 parts

Monsieur Olivier JAMET

A concurrence de une part sociale

Portant les numéro **1**

1 part

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social **2 500 parts**

Les soussignés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs droits respectifs et sont toutes entièrement libérées.


05

FORMALITES – POUVOIRS

La présente cession de parts sociales sera déposée au greffe du tribunal de Commerce de PARIS.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue tant de leur signification à la Société que de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Paris
Le 15 janvier 2025

En cinq exemplaires originaux

Monsieur Laurent BENEDICT



Monsieur Olivier JAMET



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VANVES
Le 16/01/2025 Dossier 2025 00002960, référence 9224P02 2025 A 00434
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
ET DE L'ENREGISTREMENT DE VANVES
58, BOULEVARD DU LYCEE
92175 VANVES CEDEX
Téléphone : 01 41 09 37 60
enr.vanves@dgfip.finances.gouv.fr